

Pour une fois... Les lanceurs d'alerte d'Argos ont été relaxés ! Champagne !

écrit par Christine Tasin | 19 octobre 2023





Nous vous avons parlé de ces jeunes courageux qui, à Cherbourg, avaient manifesté devant le domicile du violeur de la malheureuse Mégane, incitant à la légitime défense... et s'étaient retrouvés en garde à vue.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/09/10/garde-a-vue-pour-les-jeunes-dargos-denoncant-le-viol-de-megane-par-oumar/>

<https://resistancerepublicaine.com/2023/09/12/argos-letat-ne-te-defend-pas-prepare-toi-et-hop-en-garde-a-vue/>

Evidemment, ils avaient été déférés au tribunal, puisqu'ils n'étaient pas des antifas, qu'ils étaient propres sur eux, bien élevés, avec des valeurs, des valeurs patriotes, très mal vues en Macronie par les temps qui courent.

Et là, pour une fois, une bonne surprise, ils ont été relaxés ! J'apprends cela le jour où un procureur a demandé contre moi 6 mois de prison avec sursis pour avoir moqué la porte-parole de Darmanin lors de l'affaire du Stade France !

Mais on en reparlera plus en détail demain.

A l'énoncé du jugement : la relaxe, les 3 membres d'Argos sur 12 présents dans la salle se sont serrés dans les bras. Ces hommes âgés de 18 à 28 ans venant de Lyon, Nantes, des Bouches-du-Rhône et d'Ile-de-France avaient été interpellés le 9 septembre dernier après une **manifestation dans le quartier des provinces à Cherbourg**. Un rassemblement devant le domicile de la mère d'un homme de 18 ans, mis en examen un mois plus tôt pour le viol, accompagné de tortures ou actes de barbarie, d'une jeune femme qui avait été hospitalisée dans un état grave. Le jeune homme était déjà incarcéré à Caen, la mère, elle, avait porté plainte devant **les pancartes avec le visage de son fils et des propos la désignant**. Hier seuls 3 hommes étaient présents à l'audience pour répondre de l'organisation de cette manifestation. Eux qui ne cachent pas faire le lien direct entre immigration et insécurité étaient sous la surveillance de nombreux policiers avec gilets pare-balle.

La question de la légitime défense

Début d'audience, le président du tribunal demande : **« Pourquoi venir à Cherbourg »** réponse : **« pour le droit à la légitime défense et pour que les Français se réveillent »** . L'avocate de la partie civile maître Kian Barakat enchaîne **« et ça consiste en quoi la légitime défense »** . Le jeune homme jusqu'ici à l'aise dans ses baskets cherche ses mots et finit pas dire **« Je ne souhaite pas répondre »** . C'est alors que l'avocate de la partie civile reprend : **« vous savez que ma cliente a été jeté en pâture, son nom, son domicile barré d'une croix rouge juste après une croix gammée. C'est effrayant, c'est humiliant, c'est une mère qui n'a rien fait. Que faites vous de la présomption d'innocence en plus »** . Elle reprend **« Vous avez attisé la haine sur les réseaux sociaux il y a a eu des**

milliers de messages : au bucher, racaille, peine de mort, loi du talion pour les mères ». L'avocat de la défense prend alors la parole et évoque lui une * »enquête bâclée, sans témoins, ni éléments puis la liberté d'expression et le droit de critiquer » « *si on condamnait aujourd'hui il y en aurait tous les jours des affaires comme celles-ci au tribunal assènera-t-il. **Jugement final : la relaxe.**

Le + de l'info

Deux des prévenus écopent eux d'une amende de 200 euros **pour transport d'arme** : un couteau et une matraque télescopique.

Quant au porte-parole d'Argos il a lui été entendu au commissariat de Cherbourg et placé en garde à vue car il était entré au tribunal avec un **poing américain sur lui**. « *Il est convoqué dans les mois à venir pour répondre pour des faits de port d'arme de catégorie D* » selon le procureur de Cherbourg qui se réserve le droit de faire appel du jugement mais qui ne l'a pas fait ce lundi soir.



[Katia Lautrou France Bleu Cotentin](#)

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-relaxe-pour-les-12-militants-d-ultra-droite-qui-avaient-manifeste-dans-le-quartier-des-provinces-9363530>